

Choix irrévocable relatif à la méthode alternative de calcul

Avis au demandeur

Ce formulaire s'adresse à toute société ou société de personnes (« le demandeur ») qui détient un certificat initial en vertu de l'ancien congé fiscal relatif à la réalisation d'un grand projet d'investissement (« ancien congé fiscal ») et qui fait le choix irrévocable de bénéficier de la nouvelle méthode alternative de calcul du congé fiscal.

Si un tel choix est effectué, cette méthode alternative de calcul remplace la méthode de calcul initialement prévue pour l'ancien congé fiscal. Ce choix élimine l'obligation du demandeur de tenir une comptabilité distincte attribuable à un projet visé par un certificat initial. Il permet aussi au demandeur de bénéficier du congé fiscal à l'égard de l'ensemble de ses activités pour la période qui commence le premier jour de l'année d'imposition ou de l'exercice financier qui débute après la production du choix jusqu'à la fin de sa période d'exemption.

Le demandeur doit présenter ce choix au ministre des Finances (MFQ) au plus tard à la plus tardive des dates suivantes, soit la date de la demande de la première attestation annuelle au titre du grand projet d'investissement ou le 31 décembre 2024. Si un tel choix n'est pas fait dans les délais prescrits, la société ou la société de personnes ne pourra pas bénéficier de la méthode alternative de calcul et devra recourir à la méthode de calcul initiale prévue pour l'ancien congé fiscal. L'attestation annuelle délivrée à la société ou à la société de personnes à la suite de la production du choix fera état de ce choix.

Les renseignements recueillis seront traités de manière confidentielle et ne seront transmis à des tiers qu'avec le consentement de la personne qui les a fournis, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Seul le personnel autorisé du MFQ et de Revenu Québec pourra prendre connaissance des renseignements fournis.

Les renseignements fournis pourront également être utilisés par le MFQ aux fins de recherche, d'évaluation, d'étude, d'enquête, de production de statistiques ou de prévision de coûts.

1. Renseignements généraux sur le demandeur

Nom du demandeur

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) du demandeur

Numéro d'identification attribué par Revenu Québec au demandeur

2. Renseignements sur le certificat initial

Numéro de dossier

Date indiquée sur le certificat initial

3. Choix de la méthode alternative

Je fais le choix irrévocable d'utiliser la méthode alternative pour le calcul de l'ancien congé fiscal Oui ☐

4. Document à joindre

- ☐ Résolution du conseil d'administration désignant le représentant autorisé du demandeur aux fins de la demande ou, si le projet d'investissement est réalisé par une société de personnes, autorisation donnée à ces fins au représentant par les membres de la société de personnes.

5. Déclaration du représentant autorisé

Je soussigné certifie que tous les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont exacts et complets.

Je comprends que le choix est irrévocable.

Je comprends que pour le traitement de ma demande, le MFQ doit collaborer avec Revenu Québec. Ainsi, je consens à ce que le MFQ transmette à cet organisme le présent formulaire.

Signature du représentant autorisé du demandeur	Date
Nom en caractères d'imprimerie	Titre

Le présent formulaire dûment rempli et le document à joindre doivent être transmis **par courriel** à l'adresse suivante :

congefiscal@finances.gouv.qc.ca.

Direction des interventions financières et de la capitalisation des entreprises

Ministère des Finances du Québec

390, boulevard Charest Est

Québec (Québec) G1K 3H4